

Toulouse le mardi 10 février 2026

451803 / 23 / 1

CROIX ROUGE

**2 ALLEE DES TILLANDSIAS
97300 CAYENNE**

Objet : VOTRE PUBLICITE DANS LA PUBLICATION :

"AGENDA OFFICIEL 2026 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE (CTG)"

Votre ordre d'insertion N° : 10363

Nos références à rappeler : 451803 / 23 / 1

FACTURE N° 28239

Format : 1/2

Montant Hors taxes de l'insertion	500.00 EUR
Frais de gestion	9.00 EUR
Montant Total Hors taxes	509.00 EUR
T.V.A. à 0.00 % - Montant de la TVA	0.00 EUR
Montant TTC	509.00 EUR
Montant réglé	0.00 EUR
<u>En votre aimable règlement</u>	<u>509.00 EUR</u>

Référence à rappeler **impérativement** pour tout règlement : 451803 / 23 / 1

Règlement par Virement

R.I.B. CAISSE D'EPARGNE
IBAN FR76 1313 5000 8008 0054 0080 530
BIC CEPAFRPP313

Mention obligatoire : La présente facture est payable comptant par virement ou chèque à réception. A défaut, les intérêts de retard seront applicables suivant les modalités et taux minima définis par la Loi du 31 Décembre 1992.

Loi du 22 Mars 2012 : Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40 EUR.

Note très importante : nous vous invitons également à prendre connaissance notre « **mise en garde** » suivante en [Cliquant ici!](#)

Paiement par chèque à l'ordre de BUCEREP à adresser à l'adresse ci-dessous

Groupe des Éditions Bucerep :

54, bis rue Alsace-Lorraine - BP 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 6 - Tél : 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41
contact@bucerep.com - www.bucerep.com

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € - R.C. 72 B 152 TOULOUSE - SIREN 720 801 521 - SIRET 720 801 521 00025 - APE 7312Z
N°IDENTIFICATION INTRA COMMUNAUTAIRE FR 65720801521